



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 8 décembre 2020

<u>Objet :</u> PROJET D'AMENAGEMENTS CYCLABLES ENTRE LE BOURG ET CROISSANT-BOUILLET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS	Nombre de conseillers en exercice	29
	Nombre de présents	24
	Nombre de votants	26

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} décembre 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au STERENN le **8 décembre 2020 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUT Dominique – BORDENAVE Bruno – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – DAGORN Nicolas – PAUCHET Gérard

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

Sonia DOUX BETHUIS à Didier CARDUNER
Caroline JESTIN à Valérie VOISIN

Absents

Gwenaëlle SPAROSVICH GRANDIL
Jean-Paul KRAUS
Karine GALBRUN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

Valérie GEORGES

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que conformément à sa volonté de développer des circulations douces et l'usage du vélo, de sécuriser les cyclistes et dans le cadre de son projet de rénovation de la route communale entre le bourg et Croissant Bouillet, la commune souhaite créer des pistes cyclables sur les deux voies.

La loi d'Orientation des Mobilités du 24/12/2019 prévoit en outre l'obligation de réaliser des aménagements cyclables lors de la rénovation de voies en agglomération ainsi que d'évaluer le besoin d'aménagements cyclables lors de la rénovation de voies hors agglomération et d'en prévoir si le besoin est avéré.

Considérant :

- qu'il s'agit d'un axe de transit important entre Trégunc et Melgven ainsi que l'accès à la voie express
- que l'emprise de la zone d'étude est située sur 2 communes dans la partie Nord
- que le trafic est très important : 3 500 véhicules/jour dans les 2 sens confondus
- que 4 % de poids lourds utilisent cette voie (% important) malgré une interdiction aux Poids lourds de plus de 3,5 t. en transit
- la dégradation importante de la chaussée sur la totalité de l'axe (1 km 100)

Il est proposé de réaliser des travaux de rénovation de la voie en y intégrant des aménagements cyclables.

Le coût total du projet est estimé à 545 000 € HT. 72 % seront supportés par la commune de Trégunc et le solde par la commune de Concarneau.

Au sein de ce projet, la part de Trégunc affectée aux pistes cyclables est évaluée à 184 166 € HT.

Plan de financement prévisionnel pour les aménagements cyclables :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Financement	Montant HT	
Pistes cyclables unidirectionnelles	166 666.00 €	Subvention conseil départemental	73 666.40 €	40%
Chaucidou	12 500.00 €	Subvention agglomération de Concarneau	55 249.80 €	30%
Bande cyclable	5 000.00 €	Autofinancement	55 249.80 €	30%
TOTAL DES DEPENSES	184 166.00 €	TOTAL DES RECETTES	184 166.00 €	100%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant l'avis favorable de la commission administration générale lors de sa réunion du 30 novembre 2020

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet, le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 40 % auprès du département du Finistère dans le cadre de l'aménagement de voies douces dans le Finistère et de 30 % auprès de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
 A Trégunc, le 11 décembre 2020

LE MAIRE
 Olivier BELLEC

